

## SÉANCE du 17 février 2011

L'an deux mil onze, le 17 février à 20 heures.

Le Conseil Municipal de la commune de La Noë Blanche dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme **GARDAN Christine**, Maire.

Date de convocation : 10/02/2011

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

PRÉSENTS: C.GARDAN, H. GUYOT, M.-A. MONNIER, S. AUBRY, A. BRIEUC, V. CHRETIEN (Arrivée à 21H20), J.Y DELALANDE, F. DESCHAMPS, O. DUBOIS, X. FARUEL, P. GAREL, J. RANNOU, D. RIAULT (Arrivée à 21h05) formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS: A. GENOUEL (excusé), G. PROVOST (excusé)

PROCURATION: D. RIAULT à H. GUYOT

Mme Marie-Anne MONNIER a été élue secrétaire de séance

Le compte rendu de la réunion de conseil Municipal du 27 janvier 2011 est approuvé à l'unanimité.

### ORDRE DU JOUR :

#### **1 ■ Personnel communal.**

- Taux de promotion d'avancement de grade du personnel communal.

#### **2 ■ Débat d'orientation budgétaire.**

- Compte rendu de la réunion de la commission « Finances » du 8 février 2011 et projet de budget.

#### **3 ■ CCAS**

- Subvention 2011.

#### **4 ■ Associations.**

- Subventions Club de l'Amitié et association des anciens combattants.

#### **5 ■ Bâtiments.**

- Mise en réseau de l'informatique et sauvegarde des données.

#### **6 ■ Questions diverses.**

- Elections cantonales

*Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal accepte d'ajouter à l'ordre du jour les questions suivantes :*

#### **7 ■ Eglise.**

- Indemnité de gardiennage pour l'année 2011.

#### **8 ■ Equipements sportifs.**

- Achat de buts de football.

#### **9 ■ Urbanisme.**

- Demande d'installation d'un mobil home pendant des travaux de rénovation.

#### **1 ■ Personnel communal.**

- Taux de promotion d'avancement de grade du personnel communal.

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal :

- qu'il appartient à l'assemblée délibérante, après avis du Comité technique paritaire, de fixer le taux de promotion pouvant être appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour pouvoir bénéficier d'un avancement de grade.
- que ce taux peut varier de 0 à 100% et concerne tous les grades d'avancement à l'exception de ceux du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Vu l'avis de principe du CTP du Centre de gestion rendu le 14 février 2011,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer le taux de promotion applicable, au sein de la collectivité, à l'ensemble des agents remplissant les conditions requises pour pouvoir bénéficier d'un avancement au grade supérieur à 100 %.

## **2 ■ Débat d'orientation budgétaire.**

- Compte rendu de la réunion de la commission « Finances » du 8 février 2011 et projet de budget.

Madame le Maire souligne le travail réalisé par la commission « Finances » notamment lors de la réunion du 8 février 2011. La commission « Finances » a pris connaissance de l'analyse financière du budget communal dont les principaux éléments sont les suivants :

- la capacité d'autofinancement est passée de 130 000 € à 85 000 € entre 2007 et 2010.
- les marges de manœuvre qui existent pour financer les investissements sans emprunter sont faibles.
- le niveau d'endettement de la Commune est déjà élevé.

Pour améliorer la situation financière de la Commune la commission « Finances » propose au Conseil Municipal pour 2011 les orientations budgétaires suivantes :

- limiter les dépenses d'entretien des bâtiments au minimum (Pas de travaux d'amélioration),
- diminuer le montant total des subventions versées aux associations (Notamment en supprimant les subventions versées aux associations qui ne sont pas du secteur) et au CCAS,
- augmenter de 4 % les taux d'imposition (Pour le propriétaire d'une maison de 140 m<sup>2</sup> sur un terrain de 1 000 m<sup>2</sup> cela représente une hausse d'environ 14 € sur son avis d'imposition),
- n'inscrire que 50 000 € pour les travaux de modernisation de voirie. (Contre une moyenne de 77 000 € par an entre 2007 et 2010),
- le crédit de 3 500 € pour les illuminations de Noël, qui n'a pas été utilisé en 2010, n'est pas reporté en 2011,
- les travaux (120 000 €) de réhabilitation du bâtiment de la Providence en logement locatif sont reportés (Un crédit de 3 500 € est conservé pour la réalisation de l'étude),
- les travaux (100 000 €) de mise en sécurité de la rue du Moulin Chaignet sont reportés (Un crédit de 10 000 € est conservé pour la réalisation de l'étude).

Madame le Maire précise que ces orientations permettront de :

- réaliser les travaux de construction de la Maison des Associations sans avoir recours à l'emprunt,
- de freiner la baisse de la capacité d'autofinancement.

Un projet de budget, réalisé sur la base de ces orientations, a été distribué aux Conseillers.

## **3 ■ CCAS**

- Subvention 2011.

Madame le Maire expose que la seule recette qui permette de faire fonctionner le CCAS est la subvention de la Commune. Elle présente également le compte administratif 2010 :

Dépenses 2010 : 2 155.20 €

Recettes 2010 : 2 300.00 €.

Résultat de l'exercice : + 144.80 €

Résultat N- 1 reporté : + 449.66 €

Le Résultat à la clôture de l'exercice est donc de + 594.46 €.

Pour pouvoir équilibrer ce budget en 2011 et maintenir une enveloppe de 350 € pour le secours d'urgence, la Commission finances propose de voter une subvention de 2 000 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la proposition de la commission « Finances ».

## **4 ■ Associations.**

- Subventions Club de l'Amitié et association des anciens combattants.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à une erreur de la Mairie la demande de subvention du Club de l'Amitié n'avait pas été étudiée. La commission « Finances » propose d'attribuer une subvention de 150 € à cette association.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention de 150 € pour le club de l'amitié,
- de ne pas verser de subvention pour l'association des anciens combattants (Demande arrivée hors délais.

## **5 ■ Bâtiments.**

- Mise en réseau de l'informatique et sauvegarde des données.

Madame le Maire présente les devis concernant la mise en place d'une sauvegarde automatique des données et la mise en réseau du bureau du Maire et de la salle du Conseil :

SQB Informatique (St Sulpice des Landes)

Sauvegarde des données : 209.00 € TTC.

Mise en réseau du bureau du Maire et de la salle du Conseil : 766.63 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte les devis de SQB Informatique pour un montant total de 975.63 € TTC.

## **7 ■ Eglise.**

- Indemnité de gardiennage pour l'année 2011.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la circulaire ministérielle du 04/01/11 a fixé le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales à 119.55 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- fixe l'indemnité au montant maximum autorisé par la circulaire soit 119.55 €.
- décide que cette indemnité sera versée à Monsieur l'Abbé René DEMAY, Presbytère de MESSAC prêtre de l'Ensemble paroissial « Notre Dame de Bon Port » dont dépend notre commune. Le montant de cette indemnité sera inscrit à l'article 6282 du budget primitif 2011.

## **8 ■ Equipements sportifs.**

- Achat de buts de football.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'examiner cette question lorsque l'association produira à la mairie plusieurs devis.

## **9 ■ Urbanisme.**

- Demande d'installation d'un mobil home pendant des travaux de rénovation.

Madame fait part au Conseil Municipal de la demande d'un administré pour l'installation d'un mobil home pendant les travaux de rénovation de sa maison. Elle précise qu'a priori cette installation ne sera pas possible.

Le Conseil Municipal constate que l'installation des mobil homes sur la commune devient de plus en plus difficile à gérer. Ces installations seront donc désormais systématiquement contrôlées. Par ailleurs, la Commission « Voirie » est chargée de recenser les mobil homes présents sur la commune pour vérifier la légalité de ces installations.

## **6 ■ Questions diverses.**

Elections cantonales : organisation du bureau de vote.

Commission voirie le 21/02/2011 à 14h30.

Madame le maire informe l'assemblée que suite à l'avis du commissaire enquêteur, le syndicat mixte du SCOT envisage de modifier le mode de calcul de la surface urbanisable attribuée à la commune. Les surfaces utilisées pour la construction des équipements publics (terrain des sports, lagunes...) seraient intégrées dans cette enveloppe foncière. Compte tenu des emplacements réservés pour ces équipements inscrits dans notre PLU, il ne resterait plus que 1 ha 90 a pour la construction de logements et ce jusqu'à 2030. Le Conseil Municipal charge Madame le Maire d'adresser un courrier de réclamation au Président du SCOT.